

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage : 31 mars 2022

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_24_/ votants /_27_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT AVRIL

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, É. BIANAY-BALCOT, A. QUEIJO, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI.

Absents représentés :

D. GONÇALVES	P. ROUYER
M. ALOUI	P. DOUWES
C. CONTAMIN	V. BAYOUT

Absent excusé : G. BORRELLY.

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L. 2121-14 et 31,

VU l'arrêté des ministres délégués au budget et aux collectivités territoriales n° NOR/INT/B/05/00868/A du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU l'état des restes à réaliser/recouvrer de l'exercice 2021 contresigné par le comptable assignataire de la ville,

VU l'avis de la commission Ressources en date du 5 avril 2022,

APRÈS s'être fait présenter les budgets primitifs et la décision modificative de l'exercice 2021 accompagnés du compte de gestion établi par le Trésorier d'Orly et certifié par le Trésorier payeur général du Val-de-Marne,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire a, pendant l'exercice 2021, normalement administré les finances du budget communal en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur Éric Grillon, ordonnateur du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Mairie d'Ablon-sur-Seine

16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

20220407_004

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 24 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN)

APPROUVE l'ensemble des opérations comptables soumises à son examen.

APPROUVE le Compte Administratif 2021 de la Commune dont le résultat s'établit de la façon suivante :

Section	Dépenses (mandats émis)	Recettes (titres émis)	Résultats de l'exercice 2021
Fonctionnement	7 910 024,38 €	9 078 213,30 €	1 168 188,92 €
Investissement	4 010 346,12 €	5 674 049,20 €	1 663 703,08 €

ARRÊTE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires de l'exercice 2021 :

	Résultats de clôture 2021	Reports de l'exercice 2020	Résultats cumulés
Fonctionnement	1 168 188,92 €	1 415 058,54 €	2 583 247,46 €
Investissement	1 663 703,08 €	- 1 636 599,37 €	27 103,71 €
Total	2 831 892,00 €	- 221 540,83 €	2 610 351,17 €

CONSTATE que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	604 556,00 €
Recettes	101 000,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et crédits annulés.

DONNE quitus aux ordonnateurs, pour leur gestion 2021.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 15 avril 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 7 avril 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine




REÇU EN PREFECTURE
le 25/04/2022
Application agréée E-legalite.com